



# Les Echos **GESTION D'ACTIFS**

## Adversaire ou complémentaire de la gestion d'actifs ?

**Les deux activités semblent être concurrentes. Mais même le géant BlackRock s'intéresse au « crowdfunding ».**

La simplicité d'utilisation des plateformes de financement participatif en font un outil idéal pour les particuliers, en leur proposant une épargne à visage humain. Mais, de plus en plus, elles cherchent à capter l'argent des investisseurs institutionnels, dans le but aisément compréhensible d'atteindre plus vite la taille critique. « Une soixantaine de plateformes de prêt aux entreprises existent en France, mais cinq seulement ont prêté plus de 1 million d'euros en 2015 », rappelle Olivier Goy, fondateur de Lendix. Parmi elles, on retrouve Unilend, qui revendique 16 millions d'euros de crédits accordés après deux ans d'existence, Lendix avec 11,3 millions d'euros prêtés depuis avril, et Lendopolis, qui vient de fêter son 1<sup>er</sup> anniversaire avec un bilan de 4,3 millions d'euros prêtés à 73 entreprises, soit une moyenne de presque 60.000 euros par PME. Mais ces acteurs estiment généralement que le seuil de rentabilité se situe à partir de 100 millions d'euros prêtés.

Dès le départ, Lendix a mis en place à côté de la plateforme ouverte au public un fonds commun de titrisation (FCT) qui co-investit par défaut à hauteur de 51 % dans les projets. « Cela permet de proposer des dossiers plus importants, avec l'avantage pour l'emprunteur que nous pouvons garantir la levée de fonds, le FCT complétant le placement si la demande des particuliers est insuffi-

sante », précise Olivier Goy. De son côté, la plateforme Investbook a choisi de proposer des emprunts de type obligataire. « Cela permet à des institutionnels d'investir via un fond obligataire voire directement, alors que sur les plateformes de prêt l'accessibilité et la cessibilité sont moins fluides puisqu'une titrisation est souvent nécessaire », explique Jean Carvajal, fondateur d'Investbook. Deux statuts coexistent en effet dans le « crowdfunding ». « Les intermédiaires en financement participatif [IFP] peuvent émettre des contrats de prêt entre des individus et des entreprises, qui doivent respecter une double limite : un montant maximal de 1 million d'euros pour l'emprunteur et un investissement maximal de 1.000 euros par projet du côté de l'investisseur », explique Grégoire Dupont, secrétaire général de l'Orias. Les conseillers en investissements participatifs [CIP], qui proposent des titres de capital ou obligataires, sont affranchis de la deuxième condition. »

### « Nous ne faisons pas le même métier »

Les plateformes de financement participatif sont en un sens concurrents de la gestion d'actifs traditionnelle. « Nous avons construit une infrastructure de marché très différente du "private equity" classique, ce qui constitue un outil de diversification en capital-amorçage », résume Benoit Bazzocchi, fondateur de SmartAngels. Mais des complémentarités apparaissent aussi et le fonds issu du partenariat Allianz-SmartAngels est d'ailleurs géré par

la société de capital-investissement ID Invest. « Le "crowdfunding" est un vrai sujet de réflexion pour nous, même si nous ne faisons pas le même métier », affirme Alain Esnault, directeur général d'Apicap, qui gère une quarantaine de véhicules d'investissements en non-coté. Nous avons pour nous l'expérience de l'accompagnement des entreprises post-investissement, jusqu'à la sortie ; les plateformes peuvent nous donner accès à une nouvelle clientèle. » Apicap s'apprête ainsi à annoncer un partenariat qui pourrait se traduire dans des logiques de co-investissement.

Du côté des plateformes de prêt, c'est une nouvelle classe d'actifs qu'on voit émerger, les plateformes mettant à disposition du marché des segments jusqu'ici restés le pré carré des banques. Pour Zencap AM, spécialiste de la dette privée, leur offre est une brique de diversification entrant dans des fonds plus larges. « Nous investissons notamment dans des prêts aux TPE-PME et aux particuliers, des segments que nous jugeons attrayants, mais que nous ne pouvons traiter en direct », Richard Jacquet, président de Zencap AM. La société de gestion a examiné l'offre d'une quinzaine de plateformes françaises ou étrangères et, à ce jour, en a retenu trois pour investir dans des dossiers, sans lien capitalistique avec les plateformes elles-mêmes.

### Nouvelle finance

Eiffel Investment Group a poussé la logique plus loin en lançant Eiffel eCapital, une offre d'investissement entièrement dédiée au « crowdfun-



ding », piochant dans une centaine de plates-formes de prêt internationales. Parmi les premiers clients, le « family office » de Pierre Bergé et Jacques Veyrat, ancien président du groupe Louis Dreyfus.

Le « crowdfunding » devient un métier reconnu et certains acteurs vont jusqu'à prendre des participations dans des plates-formes, comme Truffle Capital, qui a investi 3 millions d'euros dans Credit.fr, un des leaders français du prêt. Même le géant BlackRock s'est penché sur le sujet, investissant dans la plateforme de prêts entre particuliers Prosper. Décidément, la porosité entre cette nouvelle finance et l'ancienne est de plus en plus évidente. — **E. Sch.**

*maximal de 1.000 euros par projet au*

